

Etats financiers annuels de SICAV

TUNISIE SICAV

TUNISIE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 13 Mai 2026. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes « LEJ AUDIT » représenté par M. Bessem JEDDOU.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2025	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	437 237 943,783	398 887 852,000
Obligations et valeurs assimilées		435 457 436,728	394 900 890,000
Titres des Organismes de Placement Collectif		1 780 507,055	3 986 962,000
Placements monétaires et disponibilités		116 291 641,723	141 045 704,000
Placements monétaires	5	116 289 579,585	141 045 356,000
Disponibilités		2 062,138	348,000
Créances d'exploitation	6	9 780 887,589	1 257 889,000
TOTAL ACTIF		563 310 473,095	541 191 445,000
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	487 689,793	466 156,000
Autres créditeurs divers	8	13 155 344,963	2 786 956,000
TOTAL PASSIF		13 643 034,756	3 253 112,000
ACTIF NET			
Capital	9	518 579 328,150	506 780 798,000
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0,000	0,000
Sommes distribuables de la période		31 088 110,189	31 157 534,000
ACTIF NET		549 667 438,339	537 938 333,000
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		563 310 473,095	541 191 445,000

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 Décembre 2025

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

		31/12/2025	31/12/2024
	Note		
Revenus du portefeuille-titres	10	28 158 720,301	28 977 951,000
Revenus des obligations et valeurs assimilées		27 992 308,727	28 930 009,000
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		166 411,574	47 941,000
Revenus des placements monétaires	11	12 589 345,989	12 338 144,000
Intérêts des certificats de dépôt		5 224 533,128	4 360 633,000
Intérêts des dépôts à vue		170 310,063	137 299,000
Intérêts des bons du trésor à court terme		36 465,100	-
Intérêts des dépôts à terme		2 559 499,877	1 712 623,000
Intérêts des billets de trésorerie		0,000	-
Revenus des prises en pension		4 598 537,821	6 127 588,000
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		40 748 066,290	41 316 094,000
Intérêts des mises en pensions	12	0,000	-
Charges de gestion des placements	13	-6 793 294,047	-6 745 184,000
REVENU NET DES PLACEMENTS		33 954 772,243	34 570 910,000
Autres produits		-	0,000
Autres charges	14	-732 385,044	-748 624,000
RESULTAT D'EXPLOITATION		33 222 387,199	33 822 286,000
Régularisation du résultat d'exploitation		-2 134 277,010	-2 664 752,000
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		31 088 110,189	31 157 534,000
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 134 277,010	2 664 752,000
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		259 100,459	-791 684,000
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-18 795,736	1 649 323,000
RESULTAT NET DE LA PERIODE		33 462 691,922	34 679 926,000

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2025	31/12/2024
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	33 462 691,922	34 679 926,000
Résultat d'exploitation	33 222 387,199	33 822 286,000
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	259 100,459	-791 684,000
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-18 795,736	1 649 323,000
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-21 733 586,116	-74 132 791,000
Souscriptions		
Capital	405 662 465,686	307 028 780,000
Régularisation des sommes non distribuables	30 516 813,794	24 389 201,000
Régularisation des sommes distribuables	12 592 938,876	9 842 827,000
Rachats		
Capital	-424 120 502,817	-374 411 865,000
Régularisation des sommes non distribuables	-31 658 087,012	-28 474 155,000
Régularisation des sommes distribuables	-14 727 214,643	-12 507 579,000
VARIATION DE L'ACTIF NET	11 729 105,806	-39 452 864,000
ACTIF NET		
En début de période	537 938 332,533	577 391 197,000
En fin de période	549 667 438,339	537 938 333,000
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de période	4 341 893	4 954 467
En fin de période	4 183 752	4 341 893
VALEUR LIQUIDATIVE	131,381	123,895
TAUX DE RENDEMENT	6,043%	6,311%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

« TUNISIE SICAV » est une société d'investissement à capital variable de type capitalisation de catégorie obligataire régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 09 Juin 1992 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 05 Mars 1992.

« Tunisie SICAV » a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, « TUNISIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la « TUNISIE SICAV » est confiée à la société « TUNISIE VALEURS », « AMEN BANK » étant le dépositaire de fonds et de titres.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Les états financiers annuels arrêtés au 31 DECEMBRE 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire. Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;

- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « TUNISIE SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres ;
- A la valeur actuelle, sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines, pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective à partir du 1er janvier 2018.

3.3 Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-6 Opérations de pensions livrées

- Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ». La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension. Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à **437 237 944** dinars et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% de l'actif net
	Obligations et valeurs assimilées			435 457 437	79,222%
	Obligations des sociétés		79 743 600	81 039 567	14,743%
TNZSBU7F6WY7	TLF SUBORDONNE 2021 -TF-	30 000	600 000	608 377	0,111%
TNTEPPETCXN3	DAAM 2025-1 TF	30 000	3 000 000	3 048 480	0,555%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 CB TF	10 000	1 000 000	1 018 396	0,185%
TN0001300623	BTE 2011 B	10 000	350 000	365 630	0,067%
TN0001300607	BTE 2010 B	25 900	647 500	656 300	0,119%
TN0PID0RGAE6	BH SUB 2021-2 CA C TF	30 000	1 800 000	1 826 567	0,332%
TNYJL6N2AEP6	TLF 2022-1 CA TF	50 000	2 000 000	2 112 780	0,384%
TNR4CLXNS261	WIFAK BANK 2022-2 CA TF	11 000	660 000	707 549	0,129%
TN0003600582	ATB SUB 09 TR.B L.B2	20 000	532 600	548 165	0,100%
TNFUHZ3R7VRS	ATL 2021-1 CAT A 5ANS TF 9.60%	20 000	800 000	859 420	0,156%
TNL8PGUB9C93	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TV	15 000	900 000	911 990	0,166%
TNDJUT047VF9	BIAT SUBORDONNE 2022-1 CF TV	50 000	5 009 000	5 264 655	0,958%
TNTMJ1DJ4SH4	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TF	15 000	900 000	912 291	0,166%
TN0001300623	BTE 2011 B	5 000	175 000	182 815	0,033%
TN0003900230	UIB 2011/1 TR B	30 000	900 000	915 907	0,167%
TNR0O99VZUY8	TLF 2022-2 CA TV	10 000	400 000	406 567	0,074%
	SERVICOM 2016	3 000	210 000	0	0,000%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021-1 CA TV	10 000	600 000	633 496	0,115%
TN0002102150	TLF 2021-1 TF	31 800	636 000	671 291	0,122%
TN0003400330	AB SUBORDONNE 08 B	15 000	225 000	232 767	0,042%
TNL8PGUB9C93	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TV	9 600	576 000	583 674	0,106%
TNDJUT047VF9	BIAT SUBORDONNE 2022-1 CF TV	350 000	35 063 000	36 852 582	6,705%
TNL8PGUB9C93	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TV	25 000	1 500 000	1 519 984	0,277%
TN0003600509	ATB 2007/1 D	8 000	224 000	234 475	0,043%
TN0004620142	BTK 2009 CAT.D	8 500	212 500	220 919	0,040%
TNIKWGWIVBC2	ATL 2024-1	20 000	1 600 000	1 683 614	0,306%
	ATL 2025-2	10 000	1 000 000	1 002 005	0,182%
	BATAM 2002	5 000	465 000	0	0,000%
TNU28SC9R5L0	ENDA TAMWEEL 2025-1 CB TF	85 000	8 500 000	8 878 155	1,615%
TN0002102143	TLF SUBORDONNE 2020 -TF-	3 900	78 000	83 905	0,015%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 TF	10 000	600 000	634 546	0,115%
	BATAM 2001	8 000	800 000	0	0,000%
TNTEPPETCXN3	DAAM 2025-1 TF	3 500	350 000	355 656	0,065%
	UBCI SUB 2025-1 CA TF	30 000	3 000 000	3 031 798	0,552%

TN0001300623	BTE 2011 B	5 000	175 000	182 815	0,033%
	BATAM 98 NON REMB	50 500	505 000	0	0,000%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 CA TF	10 000	600 000	642 944	0,117%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2 CA TF	30 000	1 200 000	1 218 937	0,222%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 CA TF	10 000	600 000	642 944	0,117%
TN0001300623	BTE 2011 B	10 000	350 000	365 630	0,067%
TN0003900248	UIB 2009/1 TR C	50 000	1 000 000	1 021 541	0,186%
	Obligations de L'ETAT		252 817 600	260 536 434	47,399%
TN0008000838	EMPRUNT NATIONAL 2021 CB TF	445 000	44 500 000	46 079 275	8,383%
TNHG2VXQ3BG0	EMPRUNT NATIONAL T1 2022 CB TF	350 000	28 000 000	29 578 493	5,381%
TNUWXR58DVH5	EMPRUNT NATIONAL T1 2024 CB TF	70 000	7 000 000	7 478 133	1,360%
TN0008000895	EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CB TF	415 000	41 500 000	42 524 561	7,736%
TNQVHB5WZ2K2	EMPRUNT NATIONAL T2 2022 CB TF	200 000	16 000 000	16 652 502	3,030%
TN0OU20VQYS5	EMPRUNT NATIONAL T2 2022 CB TV	300 000	24 000 000	25 031 511	4,554%
TNYZO6UGUZ33	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CB TF	230 000	23 000 000	23 199 627	4,221%
TN5QHxz8T348	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CB TV	70 000	7 000 000	7 070 450	1,286%
TNYZO6UGUZ33	EMPRUNT NATIONAL T3 2022 CB TF	231 470	18 517 600	18 923 648	3,443%
TN0JN6PVVH38	EMPRUNT NATIONAL T3 2022 CB TV	200 000	16 000 000	16 369 754	2,978%
TNYZO6UGUZ33	EMPRUNT NATIONAL T3 2023 CB TF	34 200	3 420 000	3 499 337	0,637%
TN0JN6PVVH38	EMPRUNT NATIONAL T3 2023 CB TV	22 800	2 280 000	2 330 754	0,424%
TNWRCVSYL730	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TF	160 000	12 800 000	12 916 035	2,350%
TN7PM93UZP50	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TV	110 000	8 800 000	8 882 354	1,616%
	Bons du trésor assimilables		88 389 267	93 881 436	17,080%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	20 080	18 642 056	20 864 174	3,796%
TN0008000580	BTA 14 OCTOBRE 2026 6.30%	2 500	2 300 000	2 510 806	0,457%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027 6.60%	5 999	5 636 061	6 179 594	1,124%
TNN0SOORH1F1	BTA 8,25% JUIN 2031	40 000	38 120 000	39 839 540	7,248%
TNNUS2JABSF6	BTA 9,40% AOÛT 2033	23700	23 691 150	24 487 322	4,455%
	Titres d'OPCVM		1 506 227	1 780 507	0,324%
TNGUV3GCXU41	MCP SAFE FUND	3 465	500 041	565 305	0,103%
TNBIC10E13Y6	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIR	5 300	504 359	674 059	0,123%
TNYAVEEFVIB8	FCP SMART CASH PLUS	50	501 827	541 143	0,098%
	TOTAL		422 456 694	437 237 944	79,546%
	Pourcentage par rapport au total des actifs				77,619%

Les mouvements du portefeuille-titres de la TUNISIE SICAV :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Portefeuille – titres », sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2024	385 892 468	13 114 361	1 621 022	398 887 852	
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations des sociétés	15 850 000			15 850 000	
Bons du trésor assimilables (BTA)	61 811 150			61 811 150	
Emprunt national	2 500 000			2 500 000	
Titres d'OPCVM	0			0	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Annuités et cessions des obligations des sociétés	-10 320 410			-10 320 410	0
Annuités et cessions des bons du trésor assimilables (BTA)	0			0	0
Annuités et cessions d'emprunt national	-31 029 400			-31 029 400	0
Cession de titres d'OPCVM	-2 247 115			-2 247 115	-18 796
* Variation des plus ou moins-values latentes			259 100	259 100	
* Variations des intérêts courus		1 526 767		1 526 767	
Soldes au 31 décembre 2025	422 456 692	14 641 128	1 880 123	437 237 944	18 796
BTCT					
Total des plus ou moins-values réalisées					18 796

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à **116 289 580** dinars et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% de l'actif net
	Dépôts à vue	14 681 613	14 745 195	2,683%
	TS ABP I 01 101 112699	13 308 280	13 362 440	2,431%
	TS AB SIEGE1 81 101 108500	1 373 333	1 382 755	0,252%
	Dépôts à terme	36 103 000	36 961 245	6,724%
	CAT TS BIATCAFF, 8.4100, 10/04/2025, 08/04/2026	11 813 000	12 392 208	2,254%
	CAT TS BIATCAFF, 8.5000, 15/05/2025, 04/05/2026	449 000	468 324	0,085%
	CAT TS BIATCAFF, 8.5000, 11/06/2025, 04/05/2026	19 000	19 723	0,004%
	CAT TS BIATCAFF, 8.5000, 11/09/2025, 04/05/2026	12 000	12 250	0,002%
	CAT TS BIATCAFF, 8.4900, 03/12/2025, 04/05/2026	6 000	6 032	0,001%
	CAT TS BIATCAFF, 8.4100, 17/04/2025, 12/03/2026	12 000	12 573	0,002%
	CAT TS BIATCAFF, 8.5000, 19/05/2025, 04/05/2026	4 000	4 169	0,001%
	CAT TS BIATCAFF, 8.5000, 01/07/2025, 04/05/2026	42 000	43 440	0,008%

CAT TS BIATCAFF, 8.5000, 29/09/2025, 02/01/2026	515 000	524 019	0,095%
CAT TS BIATCAFF, 8.4900, 10/12/2025, 04/05/2026	5 000	5 020	0,001%
CAT TS BIATCAFF, 8.4100, 22/04/2025, 12/03/2026	4 000	4 187	0,001%
CAT TS BIATCAFF, 8.5000, 22/05/2025, 04/05/2026	7 000	7 292	0,001%
CAT TS BIATCAFF, 8.5000, 24/07/2025, 04/05/2026	8 000	8 240	0,001%
CAT TS BIATCAFF, 8.4900, 14/10/2025, 04/05/2026	14 000	14 206	0,003%
CAT TS BIATCAFF, 8.4900, 22/12/2025, 04/05/2026	531 000	531 988	0,097%
CAT TS BIATCAFF, 8.4100, 28/04/2025, 12/03/2026	9 000	9 411	0,002%
CAT TS BIATCAFF, 8.5000, 23/05/2025, 04/05/2026	1 048 000	1 091 539	0,199%
CAT TS BIATCAFF, 8.5000, 31/07/2025, 04/05/2026	19 000	19 545	0,004%
CAT TS BIATCAFF, 8.4900, 21/10/2025, 04/05/2026	14 000	14 188	0,003%
CAT TS BIATCAFF, 8.4900, 24/12/2025, 04/05/2026	14 000	14 021	0,003%
CAT TS BIATCAFF, 8.5000, 05/05/2025, 12/03/2026	8 000	8 359	0,002%
CAT TS BIATCAFF, 8.5000, 26/05/2025, 04/05/2026	1 020 000	1 061 806	0,193%
CAT TS BIATCAFF, 8.5000, 05/08/2025, 04/05/2026	18 000	18 500	0,003%
CAT TS BIATCAFF, 8.4900, 29/10/2025, 29/01/2026	601 000	608 157	0,111%
CAT TS BIATCAFF, 8.4900, 25/12/2025, 03/04/2026	513 000	513 668	0,093%
CAT TS BIATCAFF, 8.4100, 16/04/2025, 02/04/2026	9 000	9 431	0,002%
CAT TS BIATCAFF, 8.5000, 16/05/2025, 04/05/2026	1 063 000	1 108 549	0,202%
CAT TS BIATCAFF, 8.5000, 23/06/2025, 04/05/2026	8 000	8 286	0,002%
CAT TS BIATCAFF, 8.5000, 17/09/2025, 20/04/2026	4 170 000	4 252 349	0,774%
CAT TS BIATCAFF, 8.4900, 08/12/2025, 04/05/2026	210 000	210 938	0,038%
CAT TS BIATCAFF, 8.5000, 07/05/2025, 04/05/2026	19 000	19 846	0,004%
CAT TS BIATCAFF, 8.5000, 28/05/2025, 04/05/2026	36 000	37 462	0,007%
CAT TS BIATCAFF, 8.5000, 22/08/2025, 04/05/2026	6 000	6 148	0,001%
CAT TS BIATCAFF, 8.4900, 17/11/2025, 04/05/2026	1 000	1 008	0,000%
CAT TS BIATCAFF, 8.4900, 30/12/2025, 01/04/2026	13 317 000	13 321 956	2,424%
CAT TS BIATCAFF, 8.4100, 07/04/2025, 02/04/2026	21 000	22 041	0,004%
CAT TS BIATCAFF, 8.5000, 14/05/2025, 04/05/2026	5 000	5 216	0,001%
CAT TS BIATCAFF, 8.5000, 03/06/2025, 04/05/2026	5 000	5 197	0,001%

	CAT TS BIATCAFF, 8.5000, 01/09/2025, 04/05/2026	525 000	536 933	0,098%
	CAT TS BIATCAFF, 8.4900, 27/11/2025, 04/05/2026	3 000	3 020	0,001%
	Certificats de dépôt	56 500 000	56 259 620	10,235%
TN0N3T5J9OV7	BNA-->CD5MD.01/09/25-19/01/26-9.25%	5 000 000	4 982 143	0,906%
TN0R0YUIR6L9	BH-->CD4.5MD.04/11/25-12/02/26-9.04%	4 500 000	4 462 962	0,812%
TNKWGIM36CE4	BNA-->CD2.5MD.21/08/25-28/01/26-9.25%	2 500 000	2 486 673	0,452%
TN8SROL36882	BNA-->CD5MD.12/09/25-20/01/26-9.25%	5 000 000	4 981 103	0,906%
TN620SWGQHD 7	BNA-->CD2MD.09/09/25-07/01/26-9.25%	2 000 000	1 997 607	0,363%
TNSN5RIRLUB8	BIAT-->CD4MD.29/12/25-17/02/26-8.49%	4 000 000	3 964 944	0,721%
TNZHBW116JH7	BNA-->CD2MD.28/08/25-15/01/26-9.25%	2 000 000	1 994 444	0,363%
TN9N64AWZJH 1	BNA-->CD1.5MD.23/09/25-21/01/26-9.00%	1 500 000	1 494 175	0,272%
TN4OP3HA55N3	BNA-->CD4MD.08/09/25-06/01/26-9.25%	4 000 000	3 996 012	0,727%
TNF80NXRBGR 3	BIAT-->CD1.5MD.23/12/25-11/02/26-8.49%	1 500 000	1 488 532	0,271%
TNHRVMVMWZ D8	BNA-->CD3MD.03/09/25-21/01/26-9.25%	3 000 000	2 988 095	0,544%
TNEEFCLHF517	BIAT-->CD0.5MD.27/11/25-06/01/26-8.49%	500 000	499 533	0,091%
TNES5UPBYEJ2	BNA-->CD8MD.27/08/25-14/01/26-9.25%	8 000 000	7 979 365	1,452%
TNSG9LVLE546	BNA-->CD2MD.16/09/25-14/01/26-9.25%	2 000 000	1 994 815	0,363%
TNO7FCXJY2U6	BNA-->CD5MD.14/08/25-21/01/26-9.25%	5 000 000	4 980 256	0,906%
TNOUYEHVW99	BNA-->CD3MD.10/09/25-08/01/26-9.25%	3 000 000	2 995 812	0,545%
TNMCZDV6ZHL0	BIAT-->CD3MD.30/12/25-18/02/26-8.49%	3 000 000	2 973 149	0,5409%
	Créances sur opérations de pensions livrées	7 400 362	7 693 912	1,400%
	PPL -2,000M341J050625 120526 8,500%,BIAT19718EMPNA	2 000 072	2 099 241	0,382%
	PPL -1,000M358J190325 120326 8,990%,BIAT12701EMPNA	1 000 070	1 071 996	0,195%
	PPL -1,000M333J130625 120526 8,500%,BIAT9842EMPNA	1 000 032	1 047 728	0,191%
	PPL -1,000M314J010725 110526 8,500%,BIAT9794EMPNA	1 000 084	1 043 532	0,1898%
	PPL -1,400M200J290925 170426 8,500%,BIAT13397EMPNA	1 400 098	1 431 173	0,260%
	PPL -1,000M98J311225 080426 8,490%,BIAT9295EMPNA2	1 000 006	1 000 242	0,182%
	BTCT		629 608	0,1145%
	BTCT 52 SEMAINES 17032026	650 000	629 608	0,115%
	TOTAL		116 289 580	21,156%
	Pourcentage par rapport au total des actifs			20,644%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à **9 780 887,589** dinars et se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Ventes titres à encaisser	815,962	816,000
Obligations "SERVICOM", échéances impayées en principal et intérêts pour l'exercice 2019 (*)	78 696,000	78 696,000
Provision pour dépréciation des obligations "SERVICOM"	-78 696,000	-78 696,000
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	9 780 071,627	1 257 073,000
Total	9 780 887,589	1 257 889,000

(*) : L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1^{er} octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020,

Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600 KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1,442 KDT,

L'émetteur s'est engagé à affecter un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs, de sa participation dans les sociétés « SERVITRADE SA » et « SERVICOM INDUSTRIES SA » et ce, à concurrence respectivement de 20,000 actions et 10,000 actions pour TUNISIE SICAV,

Néanmoins, à la date prévue du remboursement partiel des intérêts échus soit le 12 décembre 2019, aucun montant n'a été réglé et aucun nantissement n'a été obtenu,

TUNISIE SICAV a procédé au reclassement des échéances impayées, en principal et intérêts échus en 2019, au niveau de la rubrique « Créances d'exploitation » qu'elle a provisionnées en totalité,

En outre, le principal des obligations « SERVICOM 2016 » a été provisionné en totalité.

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à **487 689, 793** dinars contre **466 156,000** dinars au 31/12/2024 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs Asset Management au titre de la commission de gestion pour la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2025 et se détaille ainsi :

	31/12/2025	31/12/2024
Montant HT	482 145,124	460 856,000
TVA	91 607,574	87 563,000
Total TTC	573 752,698	548 419,000
Retenue à la source	-86 062,905	82 263,000
Net à payer	487 689,793	466 156,000

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à **13 155 344,963** dinars contre **2 786 956,000** dinars au 31/12/2024, et se détaille ainsi :

	31/12/2025	31/12/2024
Redevance CMF	48 176,240	46 083,000
Retenues à la source sur commissions	142 520,390	136 555,000
TCL à payer	8 354,368	8 303,000
Achats titres à payer	7 654,585	7 655,000
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	12 948 450,707	2 587 852,000
Autres	188,673	509,000
Total	13 155 344,963	2 786 956,000

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2025 se détaillent ainsi :

Capital au 01/01/2025

Montant	506 780 798
Nombre de titres	4 341 893
Nombre d'actionnaires	9 988

Souscriptions réalisées

Montant	405 662 466
Nombre de titres émis	3 475 552
Nombre d'actionnaires nouveaux	1 192

Rachats effectués

Montant	424 120 503
Nombre de titres rachetés	3 633 693
Nombre d'actionnaires sortants	1 754

Capital au 31/12/2025

Montant	518 579 328
Nombre de titres	4 183 752
Nombre d'actionnaires	9 427

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	259 100
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	-18 796
Régularisation des sommes non distribuables	-6 447
Résultats antérieurs incorporés au capital	31 157 534
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	-1 134 824

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élève à **28 158 720,310** dinars pour la période allant du 01/01/2025 au 31/12/2025, contre **28 977 951,000** dinars pour même période de l'exercice 2024, et se détaillent comme suit :

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Année 2024
Revenus des obligations et valeurs assimilées		
<i>Revenus des obligations</i>		
- Intérêts	6 095 988,691	6 474 538,000
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- Intérêts (BTA, Emprunt National)	21 896 320,036	22 455 471,000
<i>Revenus des titres OPCVM</i>		
- Dividendes	166 411,574	47 941,000
Total	28 158 720,301	28 977 951,000

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2025 au 31/12/2025 à **12 589 345,989** dinars, contre **12 338 144,000** dinars pour même période de l'exercice 2024 et représente le montant des intérêts courus au titre de l'année 2025 sur les dépôts, les certificats de dépôt, les bons de trésor à court terme et les prises en pension qui se détaille ainsi :

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Année 2024
Intérêts des certificats de dépôt	5 224 533,128	4 360 633,000
Intérêts des dépôts à vue	170 310,063	137 299,000
Intérêts des BTCT	36 465,100	-
Intérêts des dépôts à terme	2 559 499,877	1 712 623,000
Revenus des prises en pension	4 598 537,821	6 127 588,000
Total	12 589 345,989	12 338 144,000

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2025 au 31/12/2025 à **6 793 294,074** dinars, contre **6 745 184,000** dinars pour la même période de l'exercice 2024 et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs Asset Management au titre de l'année 2025.

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Année 2024
Rémunération du Gestionnaire	1 698 323,517	1 686 296,000
Rémunération du Distributeur	5 094 970,530	5 058 888,000
Total	6 793 294,047	6 745 184,000

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01/01/2025 au 31/12/2025 à **732 385,044** dinars, contre **748 624,000** dinars pour la même période de l'exercice 2024 et se détaillent comme suit :

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Année 2024
Redevance CMF	570 829,151	566 787,000
TCL	99 470,500	103 465,000
Autres	62 085,393	78 372,000
Total	732 385,044	748 624,000

Note 14 : Autres informations

Données par action:	2025	2024	2023	2022	2021
Revenus des placements	9,740	9,520	8,962	7,210	12,182
Intérêts des mises en pension	0,000	0,000	0,000	0,000	-0,030
Charges de gestion des placements	-1,624	-1,550	-1,505	-1,377	-2,542
Revenus nets des placements	8,116	7,960	7,457	5,834	9,610
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,175	-0,172	-0,150	-0,149	-0,257
Résultat d'exploitation (1)	7,941	7,790	7,307	5,685	9,353
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,510	-0,614	-0,768	-0,419	-0,429
Sommes distribuables de l'exercice	7,431	7,176	6,540	5,266	8,924
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,062	-0,182	-0,224	-0,655	0,532
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-0,004	0,380	0,429	0,804	0,504
Plus (ou moins) values sur titres (2)	0,057	0,198	0,205	0,148	1,036
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	2,367	7,987	7,513	5,833	10,389
Résultat non distribuable de l'exercice	0,057	0,198	0,205	0,148	1,036
Régularisation du résultat non distribuable	-0,002	-0,018	-0,020	0,419	-0,038
Sommes non distribuables de l'exercice	0,056	0,179	0,185	0,567	0,998
Valeur liquidative	131,381	123,895	116,540	109,815	208,817

Ratios de gestion des placements	2025	2024	2023	2022	2021
Charges de gestion des placements / Actif net moyen	-1,19%	-1,19%	-1,19%	-1,19%	1,19%
Autres charges / actif net moyen	-0,13%	-0,13%	-0,12%	-0,13%	0,12%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	5,45%	5,50%	5,17%	4,55%	4,38%
Actif net moyen	570 544 890	566 812 691	626 759 351	698 278 618	677 827 837

Note 15 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

Rémunération du gestionnaire

La gestion financière de « TUNISIE SICAV » est confiée à la société « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT », Celle-ci est chargée des choix des placements de la société, En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,25% hors taxe l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien

Rémunération du dépositaire :

"AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération est supportée par le gestionnaire,

Rémunération des distributeurs :

« TUNISIE VALEURS » et « AMEN BANK » assurent la distribution des titres de « TUNISIE SICAV », La commission de distribution revenant à « AMEN BANK » est supportée par le gestionnaire,

En contrepartie de ses prestations, « TUNISIE VALEURS » perçoit une rémunération de 0,75% hors taxe l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien,

Note 16 : Informations relatives aux facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)

Conformément aux communiqués du Conseil du Marché Financier du 25 décembre 2025 et du 13 février 2026, **TUNISIE SICAV** présente ci-après les informations financières significatives relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité et en s'inspirant des principes des normes IFRS S1 et IFRS S2.

a. Mode de gouvernance

La gouvernance ESG de TUNISIE SICAV s'inscrit dans le cadre organisationnel du groupe auquel appartient la SICAV, son gestionnaire la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT et son dépositaire **AMEN BANK**.

Dans ce contexte, le gestionnaire et le dépositaire entretiennent des échanges réguliers et continus visant à permettre une convergence progressive du dispositif ESG de la SICAV avec celui du groupe, notamment en matière de gouvernance et de gestion des risques de durabilité.

La société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, en sa qualité de société de gestion, est responsable de l'intégration progressive des risques ESG dans le processus d'investissement, de l'identification et du suivi des risques de durabilité susceptibles d'affecter les portefeuilles, ainsi que de la transparence des informations communiquées aux porteurs de parts et aux autorités de tutelle.

La Société AMEN BANK, en tant que dépositaire, assure la conservation des actifs et le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire, sans intervenir dans les décisions d'investissement ni dans la définition de la stratégie ESG de la SICAV. Sa contribution porte sur le cadre de gouvernance via son contrôle interne et ses engagements en matière de responsabilité sociétale et de gestion des risques ESG au niveau du groupe.

Le Conseil d'Administration de la SICAV assurera la supervision globale des risques, y compris les risques liés à la durabilité. À ce titre, il est appelé à statuer sur la feuille de route ESG à mettre en œuvre afin d'assurer une

mise en conformité progressive avec les exigences du CMF en matière d'informations ESG, en tenant compte du niveau de maturité des dispositifs existants.

La Direction Générale de la SICAV assurera la mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route et des orientations stratégiques approuvées par le conseil d'administration. Elle veillera également à renforcer les considérations ESG dans le pilotage de l'activité.

b. Stratégie ESG

En tant que SICAV Obligataire, TUNISIE SICAV est exposée aux facteurs ESG principalement de manière indirecte, à travers les activités des émetteurs et contreparties des instruments financiers détenus en portefeuille.

Dans une démarche progressive et en cohérence avec l'approche ESG du groupe, la SICAV visera notamment à intégrer les risques ESG dans l'analyse et la décision d'investissement, en complément des critères financiers classiques, et à renforcer progressivement la transparence vis-à-vis des investisseurs quant à la prise en compte de ces facteurs.

c. Gestion des risques et opportunités ESG

Les risques et opportunités ESG seront appréciés dans le cadre global de la gestion des risques, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité. À la date d'arrêté des états financiers 31/12/2025, aucun risque ESG n'a été identifié comme ayant une incidence financière significative immédiate sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la SICAV. Cette analyse fera l'objet d'un suivi et d'une actualisation périodiques.

d. Indicateurs ESG

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, et compte tenu du niveau de maturité des données et des systèmes d'information et de l'absence d'identification de risques ESG significatifs, la SICAV ne publie pas encore d'indicateurs ESG quantitatifs formalisés.

Toutefois, TUNISIE SICAV prévoit de définir progressivement, en coordination avec le groupe, des indicateurs qualitatifs et quantitatifs pertinents relatifs aux risques de durabilité, ainsi qu'un calendrier de déploiement progressif du dispositif de suivi et de reporting ESG.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la Société « TUNISIE SICAV » arrêtés au 31 Décembre 2025, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de **563 310 473 dinars**, un actif net de **549 667 438 dinars** et un bénéfice de la période de **33 462 691 dinars**.

Nous avons effectué l'examen des états financiers annuels ci-joints de la Société « TUNISIE SICAV » comprenant le bilan au 31 Décembre 2025, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société « TUNISIE SICAV » au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Paragraphe post Conclusion

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « TUNISIE SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société « TUNISIE SICAV », conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit sans réserve.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers Le gestionnaire de la Société « TUNISIE SICAV » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire de la Société « TUNISIE SICAV » qu'il incombe d'évaluer la capacité de « TUNISIE SICAV » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire de « TUNISIE SICAV » a l'intention de liquider « TUNISIE SICAV » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui. Il incombe au gestionnaire de la Société « TUNISIE SICAV » de surveiller le processus d'information financière de « TUNISIE SICAV ».

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction du gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du système de contrôle interne.

Tunis, le 31 Mars 2026
Le Commissaire aux Comptes :
LEJ AUDIT
Bessem JEDDOU

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous rapportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de chercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions réglementées

1.1. Convention conclues au cours de l'exercice 2025

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice 2025.

1.2. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2025

1. En vertu de la convention de gestion (commerciale, administrative, comptable et financière) conclue avec la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, la « TUNISIE SICAV » supporte une commission de gestion annuelle de 0,25% hors taxes de son actif net calculée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu. Au titre de l'exercice 2025.

Les frais de gestion se sont élevés à **1 698 323 DT**.

2. En vertu des conventions de distribution signées avec « TUNISIE VALEURS » et « AMEN BANK », ces deux établissements assurent la distribution des titres de « TUNISIE SICAV ». La commission de distribution revenant à « AMEN BANK » est prise en charge par le gestionnaire. En contrepartie de ses prestations, « TUNISIE VALEURS » perçoit une rémunération annuelle de 0,75 % hors taxes, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Les frais de distribution au titre de l'exercice 2025 se sont élevés à **5 094 970 DT**.

II. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence. Les jetons de présence pris en charge au titre de l'exercice 2025 totalisent un montant brut de 6.000 DT.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 31 Mars 2026

Le Commissaire aux Comptes :

LEJ AUDIT

Bessem JEDDOU